

GOVERNMENTS IN CANADA



Le Canada est une **démocratie parlementaire**. Nous élisons des députés qui nous représentent au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales et territoriales.

À l'exception des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les représentants élus fédéraux et de la plupart des provinces sont affiliés à un **parti politique**. Un parti politique rassemble des personnes partageant une vision commune et des idées politiques similaires, dont l'intention est d'atteindre le pouvoir et d'introduire des changements politiques utiles.

Si le parti au pouvoir a plus de la moitié de tous les sièges, il sera un **gouvernement majoritaire**. S'il a moins de la moitié, il sera alors un **gouvernement minoritaire**.

Dans une démocratie parlementaire, le parti politique dominant ou le parti qui compte le plus grand nombre de représentants élus à l'**Assemblée législative** ou au Parlement détermine généralement qui sera le chef du gouvernement. Les citoyens ne votent pas directement pour le chef.

Dans un système parlementaire, il y a trois volets ou divisions : législatif, exécutif et judiciaire.

Le **volet législatif** mène des débats sur les **lois**, les modifie et les adopte. Au niveau fédéral, le volet législatif est composé de la chambre haute et de la chambre basse : le **Sénat** a 105 sénateurs nommés et la **Chambre des communes** est composée de députés élus. On compte actuellement 308 députés et chacun représente une zone géographique différente, appelée **circonscription**.

Au niveau provincial, en Colombie-Britannique, le volet législatif est représenté par l'**Assemblée législative** et les représentants élus sont des **députés provinciaux**. On compte actuellement 87 députés provinciaux, chacun représentant une circonscription différente.

Le **volet exécutif** doit instaurer les lois et est composé du monarque, du chef du gouvernement et des membres de son **cabinet**. Le monarque est représenté par le **gouverneur général** au niveau fédéral et par le lieutenant-gouverneur au niveau provincial. Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial se nomme le premier ministre. Le premier ministre nomme plusieurs membres élus, généralement dans son propre parti, pour diriger les ministères du conseil exécutif (ou le cabinet). Chaque **ministre** est responsable d'une ou de plusieurs des responsabilités du gouvernement et agit comme conseiller auprès du premier ministre et de l'Assemblée

LEÇON 3 : GOUVERNEMENTS AU CANADA

législative dans son ou ses domaines d'expertise. Le volet exécutif fait appliquer les lois, les règles et les règlements, avec le soutien de la fonction publique.

Le **volet judiciaire** est chargé de superviser et de faire appliquer les lois. Au niveau fédéral, le volet judiciaire est dirigé par la Cour suprême et neuf juges nommés. Au niveau provincial, le volet judiciaire est dirigé par le juge en chef de la Colombie-Britannique. Le volet judiciaire interprète la loi, les règles et les règlements, et punit ceux qui sont reconnus coupables de les avoir enfreints. Il est indépendant et distinct des volets exécutif et législatif du gouvernement.

Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont des domaines de responsabilité différents. La répartition des pouvoirs repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est décrite aux articles 91 à 95 de la *Loi constitutionnelle* (1867).

Le gouvernement **fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tout dossier d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les gouvernements **provinciaux** et **territoriaux** sont responsables des questions touchant leur propre province ou territoire et les affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social et le transport.

Il existe des dossiers où les gouvernements fédéral et provinciaux partagent des responsabilités, comme l'environnement, la fiscalité, l'agriculture et les ressources naturelles. On parle alors de **responsabilités partagées**.

Il existe également d'autres formes de gouvernement au Canada, chargées de dossiers plus locaux mais qui collaborent avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les autorités locales sont responsables de leur propre ville et des enjeux communautaires comme la collecte des déchets et le recyclage, les bibliothèques, les routes et les ponts, les parcs et les loisirs. Les autorités locales en C.-B. comprennent les autorités municipales, les districts régionaux et les districts en voie d'organisation, et ils obtiennent leurs pouvoirs du gouvernement provincial. Chaque autorité municipale se dote d'un conseil élu composé de **conseillers** locaux. Le chef du conseil est généralement le **maire** et il est élu par la population.

En outre, il existe d'autres types de gouvernement dans certaines communautés autochtones ou réserves des Premières Nations. Les **autorités autochtones** partagent

fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou territoire et avec le gouvernement fédéral.

Par **autonomie gouvernementale**, nous référons à une Première Nation ou une communauté inuit ou métis qui exerce un contrôle sur une grande partie de ses activités. Le niveau d'autonomie varie, mais les lois fédérales et provinciales continuent de s'appliquer et les autres ordres de gouvernement travaillent souvent de concert au bénéfice de tous les membres de la communauté. Les Premières Nations en régime d'autonomie gouvernementale peuvent signer des traités (entente formelle) avec les différents ordres de gouvernement fédéral (souvent référé comme la **Couronne**). Les ententes territoriales (traités modernes) conclues entre les gouvernements et les nations autochtones accordent généralement aux Autochtones plus d'autonomie pour choisir leurs propres méthodes de représentation et leurs propres processus décisionnels.

GRANDE IDÉE

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilité. Les gouvernements prennent des décisions et adoptent des lois qui ont un impact sur la vie des citoyens.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves devraient connaître ce qui suit :

- le développement, la structure et les fonctions des institutions politiques au Canada;
- les relations de pouvoir qui existent entre les citoyens, le gouvernement et d'autres groupes.

Les élèves devraient être en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- déterminer quel ordre de gouvernement au Canada est responsable des différents dossiers;
- comprendre le rôle du gouvernement dans la vie des citoyens.

LEÇON 3 : GOUVERNEMENTS AU CANADA

RESSOURCES

- PowerPoint 3 : Gouvernements au Canada
 - Vidéo : Les ordres de gouvernement
 - Vidéo : La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique
 - Document 3.1 : Les responsabilités gouvernementales
 - Fiche 3.2 : Étude sur le gouvernement
 - Document 3.3 : Histoire de l'autonomie gouvernementale autochtone
 - Fiche 3.4 : Profil d'une Première Nation
 - Descriptions des ministères provinciaux (offert en ligne)
 - Questionnaire sur la politique *Jeopardy!* (offert en ligne)
- (Les vidéos, diapositives et les versions numériques des activités sont disponibles au www.voteetudiant.ca/cb)

ACTIVITÉS

Amorce : 10 à 15 min.

1. Testez les connaissances actuelles de vos élèves sur les gouvernements au Canada. Quels sont les différents niveaux de gouvernement au Canada? Quel est le titre donné au leader à chaque niveau? Quelles personnes occupent ces postes aujourd'hui?
2. Demandez aux élèves avec quel ordre de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) ils communiqueraient dans les scénarios suivants, et ce qu'il pourrait faire pour leur venir en aide :
 - a) Toi et tes amis souhaiteriez que l'on installe une rampe de planche à roulette dans le parc.
 - b) Tu juges que l'on devrait offrir une aide financière accrue aux jeunes pour qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
 - c) Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
 - d) Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
 - e) L'hôpital de ta ville a besoin d'un nouvel appareil pour les rayons-X.
3. Réflexion et compte rendu - Que savez-vous du gouvernement? Pourquoi est-il important de comprendre le gouvernement et la politique? Que voulez-vous savoir sur le gouvernement au Canada? Demandez aux élèves de répondre à une ou plusieurs de ces questions dans une courte réflexion écrite.

Discussion: 5 à 10 min.

Pourquoi est-il important de savoir quels rôles et quelles responsabilités sont associés à chaque ordre de gouvernement? Pourquoi est-il important de connaître nos représentants élus?

Concepts essentiels : 20 min.

Au moyen du PowerPoint 3 et de la vidéo «Les ordres de gouvernement» et de la vidéo «La démocratie parlementaire en Colombie-Britannique», passez en revue les termes et les concepts clés sur les ordres de gouvernement : fédéral, provincial/territorial, député, député provincial, conseiller, Parlement, premier ministre, maire, subsidiarité, compétence partagée, autonomie gouvernementale.

★ Mise en pratique : 20 à 25 min.

1. Passez en revue la liste des responsabilités de chaque ordre de gouvernement (voir le document 3.1).
2. Divisez les élèves en petits groupes et assignez à chacun d'eux un ministère provincial différent et demandez à chacun d'effectuer une recherche sur le ministère assigné. Cette activité peut être réalisée au moyen de ressources en ligne ou des sites internet du gouvernement, ou vous pouvez distribuer aux élèves les descriptions des ministères provinciaux (disponible en ligne).
3. Demandez à chaque groupe de créer une courte présentation ou un sketch sur les rôles et responsabilités de leur ministère (p. ex. Quels sont les types de programmes ou services offerts? Comment le ministère entend-il aider la population? Quelles annonces ce ministère a-t-il faites ou quelles lois a-t-il proposées? Les responsabilités de ce ministère sont-elles partagées avec d'autres types de gouvernement dans la région?).

Autres idées :

- A. À l'aide des ressources en ligne, demandez aux élèves de remplir la fiche 3.2. Ils peuvent travailler au laboratoire d'informatique ou à la maison. Utilisez les liens suivants comme point de départ :
- Gouverneur général du Canada — www.gg.ca
 - Lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique — www.ltgov.bc.ca *
 - Parlement du Canada — www.parl.gc.ca
 - Élections Canada — www.elections.ca
 - Elections BC — www.elections.bc.ca *
 - Assemblée législative de la Colombie-Britannique — www.leg.bc.ca *

* (en anglais seulement)

LEÇON 3 : GOUVERNEMENTS AU CANADA

Note de l'enseignant: Au lieu de la feuille d'activité 3.2, les élèves pourraient travailler ensemble pour co-créditer un quiz pour d'autres élèves en fonction de ce qu'ils jugent être l'information importante à partir des liens ci-dessus. Une fois terminé, les élèves peuvent échanger ce qu'ils ont créé.

B. Apprenez-en davantage sur l'autonomie gouvernementale autochtone au Canada en examinant le document 3.3 avec votre classe. Utilisez la carte des Premières Nations et d'autres ressources sur le site internet du gouvernement du Canada (<https://geo.aadnc-aandc.gc.ca/cippnfnpim/index-fra.html>) et d'autres ressources pour localiser les communautés ou réserves des Premières Nations ou métisses les plus proches de votre école. En classe ou en petits groupes, demandez aux élèves de choisir une Première nation et de remplir la feuille d'activité 3.4.

C. Jouez à un jeu de questions politiques (par exemple, quel est le titre donné au chef de notre pays? Qui occupe ce poste? Quel parti représentent-ils?). Vous pouvez utiliser ou modifier la politique Trivia Jeopardy! jeu disponible en ligne ou créez votre propre liste de questions et réponses. La feuille d'activité 3.2 pourrait également être utilisée comme référence.

Note de l'enseignant: Kahoot (ou un autre outil) peut également être utilisé pour créer un jeu de questions politiques.

D. Invitez un membre d'une communauté autochtone locale qui connaît bien le dossier de l'autonomie gouvernementale à parler aux élèves. Un aîné d'une Première Nation, un politicien autochtone ou un membre d'un conseil de bande pourrait aussi être invité. Si votre école compte un agent de liaison avec la communauté autochtone, demandez à ce dernier s'il a de l'information sur la communauté autochtone locale et son gouvernement. Vous pouvez également communiquer avec un centre d'amitié ou une organisation autochtone pour demander des suggestions (p. ex. Assemblée des Premières Nations, Union of British Columbia Indian Chiefs, BC Association of Aboriginal Friendship Centres).

E. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique présente son budget chaque février. Le budget est une estimation des revenus et des dépenses prévues par la province pour l'année financière suivante et trace généralement la trajectoire économique annuelle du gouvernement. Avant une élection, le parti au pouvoir se sert parfois du budget pour introduire des politiques qui attireront les électeurs. Passez en revue les documents sur le budget de 2017-2018 en ligne (bcbudget.gov.bc.ca — en anglais seulement), ou un résumé de ses faits saillants, afin de déterminer d'où proviennent les revenus de la province et où le gouvernement envisage de les dépenser.

Posez les questions suivantes : Êtes-vous surpris de la répartition des revenus et des dépenses du gouvernement provincial? Où le gouvernement devrait-il investir davantage et où devrait-il investir moins? Le gouvernement devrait-il augmenter ou diminuer ses sources de revenus?

F. Comparez le système parlementaire du gouvernement du Canada au système présidentiel des États-Unis. Quelles sont les similarités et les différences entre les deux systèmes? Quelles sont les forces et les limites de chaque système? Lequel préférez-vous et pourquoi?



Résumé : 5 à 10 min.

Faites une courte récapitulation sur le rôle du gouvernement au Canada. Vous pouvez aussi demander aux élèves d'écrire leurs réflexions dans leur cahier électoral (voir *Possibilités d'évaluation*).

- Qu'avez-vous appris sur les gouvernements du Canada?
- Dans quelle mesure les gouvernements devraient-ils intervenir dans la vie des citoyens?
- Pourquoi les Autochtones préfèrent-ils bénéficier d'une véritable autonomie gouvernementale?

RESSOURCES EXTERNES

- Le système de gouvernement des Canadiens – *Parlement du Canada* — www.parl.gc.ca
- Découvrir le Canada — *Citoyenneté et Immigration Canada* — www.cic.gc.ca
- Elections BC — www.elections.bc.ca *
- Assemblée législative de la Colombie-Britannique — www.leg.bc.ca *
- Parlement du Canada — www.parl.gc.ca
- Gouvernement du Canada — www.gc.ca
- Affaires autochtones et du Nord Canada — www.aadnc-aandc.gc.ca
- Carte interactive — profils des Premières Nations — www.fnpm-cippn.aadnc-aandc.gc.ca/index-fra.html
- First Nations in BC Knowledge Network — www.fnbc.info *
- A guide to Aboriginal Organizations and Services in British Columbia, *Ministry of Aboriginal Relations and Reconciliation* — www.gov.bc.ca/arr/services/guide.html

* (en anglais seulement)